

Annexe 12 : Réponse du bureau d'étude Kalysteo

Secretariat Général - Mairie de SELONNET

De: infoKalysteo <info-kalysteo@orange.fr>
Envoyé: lundi 31 juillet 2017 17:15
À: bousquetviolaine@yahoo.fr
Cc: Laurent PASCAL; Benoit CAZERES
Objet: Méthodes étude d'impact

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique de mercredi dernier je vous confirme ci-dessous les termes de notre entretien concernant la méthodologie de l'étude d'impact du projet de télésiège des Monges à Chabanon.

1 - La nature et l'ampleur des investigations ont été adaptées en fonction des impacts potentiels du projet, c'est-à-dire en fonction des caractéristiques techniques de l'appareil et des sensibilités du site.

- Concernant l'appareil, ses caractéristiques (type d'appareil, nombre et nature des ouvrages, tracé, implantations et emprises, débit, conditions de fonctionnement et d'exploitation) sont très proches (analogues sinon identiques) de celles de l'appareil actuellement en place, et il n'y a donc pas de modification de la situation actuelle, sauf à l'occasion des travaux de démontage et de reconstruction qui nécessiteront des interventions physiques sur le site.
- Concernant le site d'implantation de l'appareil, une première expertise de terrain a permis de constater que l'on se trouvait dans une configuration relativement classique, d'un domaine skiable équipé, accessible, desservi de pistes carrossables et qui ne recèle pas (ou peu) de milieux ou d'habitats « sensibles » (altitudes limitées, absence de zone humide ou de milieux rocheux importants, etc.).

C'est en fonction de ces critères que l'étude d'impact a été dimensionnée et donc qu'il a été choisi de ne pas faire d'inventaires systématiques exhaustifs mais de se focaliser sur les emprises potentielles des travaux pour identifier les contraintes plus localisées.

2 - L'étude de la végétation a été menée selon ces principes. Elle a cependant été réalisée dans un objectif plus large que le seul télésiège des Monges, la commune de Selonnet ayant également en projet le réaménagement du front de neige et l'extension de la retenue collinaire située sur la zone sommitale.

La méthode d'investigation a consisté à parcourir à pied les emprises potentielles des projets et leurs abords et à identifier les espèces présentes dans le double but de caractériser les formations en place (nomenclature Corine Biotope) et repérer les éventuelles espèces d'intérêt patrimonial (rares et/ou protégées). La détermination des espèces se fait visuellement tout au long du déplacement et, de manière plus systématique sur certaines « stations » jugées représentatives ou caractéristiques par l'observateur ; dans ce dernier cas la taille de la station varie en fonction du contexte micro-local (approximativement de 50 m² à plus de 100 m²), l'inventaire des espèces présentes est aussi exhaustif que possible mais il s'interrompt lorsque l'observateur juge qu'il dispose de suffisamment d'informations pour qualifier le milieu.

A ce propos, je tiens à souligner qu'une étude d'impact n'est pas une étude universitaire mais une étude opérationnelle contingentée par des délais et un budget en fonction desquels s'apprécie une obligation de moyens. Je précise donc que la personne qui a réalisé cette mission est docteur en botanique et en écologie appliquée, enseignant à l'université de Grenoble et de Chambéry, ancien conservateur du jardin botanique du Lautaret, âgé de plus de 50 ans et que ses travaux le conduisent sur l'ensemble des montagnes d'Europe, y compris les Alpes du Sud; cette personne a consacré plus de quatre jours de travail à cette mission, dont deux longues journées aux observations et relevés de terrain.

3 - Vous m'avez informé qu'une des personnes que vous avez reçues lors d'un de vos jours de présence pour l'enquête vous a signalé une erreur sur la détermination d'une espèce végétale, l'Ancolie des Alpes plus précisément.

Sur ce sujet nous avons eu un soupçon voici près de deux mois et une confirmation depuis 15 jours : la personne à qui j'ai confiée la réalisation de ces inventaires a fait au moins l'erreur de confondre l'Ancolie des Alpes avec l'Ancolie de Bertoloni (il s'agit de deux espèces très semblables, mais distinctes, et toutes deux protégées au niveau national). Elle m'a dit s'être rendu compte de cette erreur lors de sa seconde visite de terrain, mais ne pas avoir eu le temps de modifier sa grille de saisie sur le moment puis oublier lors de la rédaction finale.

Je tiens à relativiser la portée de cette « erreur » par deux remarques, la première est que ces deux espèces sont protégées au niveau national et que la présence de l'une ou de l'autre révèle les mêmes enjeux patrimoniaux et pose les mêmes questions réglementaires, la seconde est que la commune de Selonnet, alertée par mes soins sur la présence d'une espèce protégée, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser un inventaire des populations d'Ancolie, cette fois systématique et exhaustif sur l'ensemble du domaine skiable. Cet inventaire dont les premiers résultats sont disponibles depuis une semaine confirme que l'espèce en question est bien l'Ancolie de Bertoloni et non l'Ancolie des Alpes, mais qu'aucune station de cette espèce n'est présente dans le secteur du vallon de Valenchasses, ni sur les emprises ni à proximité du télésiège.

Enfin je ne relèverais pas les propos que vous m'avez relatés de la part du représentant de France Nature Environnement, à propos de l'étude d'impact « *réalisée par des gens des Alpes du Nord* » et qui ne serait qu'une tentative de « *verdir le projet* » (j'espère ne pas déformer vos propos). Je rappellerais simplement que le choix de la reconstruction de l'appareil est une décision du maître d'ouvrage, largement dictée sans doute par des motifs économiques ; mais il est dans ce cas assez évident que la reconstruction sur place est celle qui génère le moins de nouveaux impacts négatifs et ce de manière objective sans qu'il soit besoin de « *verdir* » artificiellement la présentation du projet.

Après certaines personnes ou groupes d'opinion peuvent être opposés à la pérennisation des activités de sports d'hiver à Selonnet (ou ailleurs) mais c'est un autre débat dont l'étude d'impact ne saurait être le prétexte ou l'otage.

J'espère avoir pu répondre à vos questions et je reste naturellement à votre disposition pour toute autre complément ou précision.

Sincèrement
Gil CHOPARD

Kalysteo Consultants

2, pas. de la Teille - 38240 MEYLAN

Tél. 04 76 18 96 56 - Mob. 06 75 79 53 05

Annexe 13 : PV des observations du public

Enquête publique définie par l'arrêté municipal n° 2071-24

de la Commune de Selonnet

Enquête publique portant sur la demande
d'autorisation pour la construction du
télésiège des Monges en remplacement
du télésiège de Chabane Vieille de la
station de Chabanon.

Procès-verbal des observations

Enquête publique se déroulant du

17 juillet 2017 au 16 août 2017

1- Relation comptable des observations du public

Un registre d'enquête a été ouvert sur la commune de Selonnet concernant la demande d'autorisation pour la construction du télésiège des Monges en remplacement du télésiège de Chabane Vieille de la station de Chabanon. Ce même registre a été présenté au public lors de la permanence qui s'est tenue à la station de Chabanon.

1- Relation comptable des observations du public

Un registre d'enquête a été ouvert sur la commune de Selonnet concernant la demande d'autorisation pour la construction du télésiège des Monges en remplacement du télésiège de Chabane Vieille de la station de Chabanon. Ce même registre a été présenté au public lors de la permanence qui s'est tenue à la station de Chabanon.

Observations écrites

J'ai reçu quatorze observations écrites. Douze d'entre-elles ont été apposées sur le registre à Selonnet, une a été consignée sur le registre à Chabanon :

- Observation n°1 : Mr TUREL Michel, résident sur Selonnet, a exprimé son inquiétude face au changement climatique. Aussi, il ne trouve pas raisonnable que la commune réalise un investissement si important au regard de l'évolution incertaine de l'enneigement à cette altitude. Il s'interroge sur la possibilité d'alternative(s) moins coûteuse(s) au projet de la commune, comme l'implantation d'un télési. Par ailleurs, il craint que la commune expérimente une enzyme, lipopolis acaride, permettant la production de neige artificielle lors de températures positives. Cette dernière s'avérerait polluante pour les sols.
- Observation n°2 : Mr BONNET considère que l'étude d'impact ne permet pas d'estimer les conséquences du projet sur la préservation du patrimoine naturel, notamment la flore locale.

En premier lieu, il se questionne sur la fiabilité de l'étude botanique annexée à l'étude d'impact. Selon lui, la méthodologie utilisée pour effectuer les relevés botaniques apparaît peu rigoureuse. Les relevés effectués au GPS ne sont pas localisés sur une carte. Selon lui, ce manque d'information ne lui permet pas d'appréhender si les stations d'investigation floristique coïncident avec les emprises des travaux à venir (pylônes, station amont/aval, piste de circulation des engins, aire de travail). Par ailleurs, Mr BONNET a relevé des erreurs au niveau de l'identification d'espèces végétales, notamment en ce qui concerne *Aquilegia alpina*, espèce protégée au niveau national. Cette espèce n'aurait jamais été identifiée dans les Alpes du Sud. Il s'agirait plutôt de *Aquilegia reuteri* qui bénéficie du même statut de protection.

J'ai transmis à Mr BONNET, par courrier électronique, les compléments d'information apportés, à ma demande, par Monsieur Gil CHOPARD du bureau d'étude Kalysteo, concernant l'étude de la végétation et sa méthodologie des relevés botaniques. Ces compléments ont également été joints au dossier.

- Observation n°3 : Mr HORVILLEUR, résident secondaire sur Chabanon, est favorable au projet qui ne semble pas impacter davantage le milieu naturel. La station poursuit sa modernisation (nouveau télésiège, développement de la neige artificielle), il considère que cet investissement est un signal positif pour les usagers.
- Observation n° 4 : Mme TUREL, résidente sur Selonnet, n'est pas favorable au projet au regard du changement climatique qui risque d'impacter les stations de basse altitude comme celle de Chabanon. Elle attire également l'attention sur le besoin de protéger la flore et la faune locale et sur le risque de compactage du sol par les skieurs.

- Observation n°5 : Mme AUZET-PEY, propriétaire à Chabanon, responsable du secteur compétition du ski montagne dignois, déléguée UFOLEP 04, est favorable au projet qu'elle pense bien adapter aux usagers de la station et aux capacités financières de la commune. Par ailleurs, le télésiège est indispensable au bon fonctionnement de la station puisqu'il dessert la moitié du domaine skiable. Pour elle, son implantation est logique car elle permet de désengorger le front de neige. Elle soutient le développement de Chabanon qu'elle considère comme réfléchi.
- Observation n° 6 : Mr ESPOSITO, propriétaire à Chabanon, est favorable au projet de remplacement du télésiège sur le même tracé et de capacité similaire qui pourra également fonctionner en été pour permettre des descente en VTT. Un télésiège de capacité plus importante n'aurait pas été utile. Il souhaiterait un aménagement de l'accès (route, parking) à ce dernier.
- Observation n° 8 : Mr PONS émet un avis favorable au projet qu'il pense suffisant au regard des besoins de la station. Il souhaiterait avoir davantage d'information chiffrée concernant le plan de financement de cet aménagement ainsi que sur la rentabilité prévisionnelle de cet investissement. Il interroge la commune sur la capacité d'enneigement artificiel sur le domaine skiable concerné par le télésiège.
- Observation n° 9 : Mme SPATANO-MAMOTTES, propriétaire à Chabanon, est favorable au renouvellement du télésiège sur le même tracé. S'il était déplacé au niveau du front de neige, l'impact (sur la faune, pollution visuelle) serait davantage important. Elle interroge sur le devenir de la station sans télésiège.
- Observation n° 10 : Mr ARVIEUX, propriétaire à Chabanon, est favorable au projet sur le même tracé. Il reprend les arguments énoncés par l'observateur n° 9 qu'il complète en précisant que Chabanon est la station la plus enneigée de la vallée et pourtant c'est la moins développée.
- Observation n° 11 : Mme MAESTRACI, propriétaire à Chabanon est favorable au projet de remplacement du télésiège de Chabane Vieille par celui des Monges. Elle reprend les mêmes arguments que ceux apportés par les observateurs n° 9 et 10.
- Observation n° 12 : Mr SOUFFRAY, propriétaire à Chabanon, est favorable au projet en tant que skieur.
- Observation n° 13 : Mr MICALEFF est un usager de la station depuis 3 ans. Il souhaite acquérir un bien à Chabanon. Il est favorable au projet.

La quatorzième observation a été transmise par courrier au cours de la période de l'enquête publique.

- Observation n° 14 : Mr BONNET (voir observation n°2) réagit aux éléments de réponse apportés par le bureau d'étude Kalysteo qui ne lui apparaissent pas satisfaisants. Il demande qu'un avis négatif ou qu'une réserve soient émis dans le cadre de l'enquête publique. Une étude floristique complémentaire s'avèrerait nécessaire pour déterminer l'absence d'enjeux dans ce domaine et, dans le cas contraire, il s'agirait de définir des mesures de réduction des impacts.

Concernant l'étude d'impact, il dénonce le manque de schémas/plans annexés au rapport d'enquête précisant l'emprise des nouveaux pylônes par rapport aux anciens ainsi que l'emprise des terrassements des gares amont/aval.

Il souhaiterait que les relevés botaniques soient effectués sur l'emprise des chantiers à venir et que ces derniers soient cartographiés afin qu'on puisse les localiser par rapport aux emprises des travaux (une 30 aine selon lui). Dans le dossier, seuls les relevés GPS effectués sont

transmis.

Concernant l'étude botanique, il note une série d'erreurs d'identification végétale qui ne lui permettent pas d'évaluer si des espèces patrimoniales seront impactées lors des travaux.

Observations orales

Lors de la permanence sur Chabanon, un couple de résident secondaire sur la station, se sont entretenus avec moi au sujet de l'implantation du nouveau télésiège. Ils regrettent que ce dernier ne soit pas installé en cœur de station, cela serait plus favorable à la dynamisation de Chabanon et à l'utilisation du télésiège. En effet, son emplacement actuel est excentré et mal desservi (accès par une piste difficilement carrossable en hiver) et donc peu accessible aux usagers.

2- synthèse des observations du public et observations personnelles

Observations du public

Quatre thèmes principaux se dégagent des observations écrites par le public :

- Le changement climatique et l'opportunité d'un tel investissement pour une station de basse altitude : 2 observations.
- La nécessité d'une étude botanique complémentaire pour une meilleure estimation des enjeux concernant les espèces patrimoniales ainsi qu'une meilleure définition des mesures de réduction et de compensation des impacts : 2 observations.
- Le projet de construction du télésiège des Monges en remplacement du télésiège de Chabane Vieille et son impact sur le dynamisme de la station : 9 observations.
- Des compléments d'information chiffrées concernant le plan de financement et le prévisionnel lié au retour sur investissement : 1 observation.

L'examen des observations consignées sur le registre d'enquête montre que le public porte un avis partagé sur le projet. Toutefois, la majorité des personnes qui se sont exprimées sont favorables à ce dernier, notamment les propriétaires de logements sur la station de Chabanon. Seule deux observations (mais effectuées par une même personne) concernent l'étude d'impact, objet de l'enquête publique.

Observations personnelles

Durant l'enquête publique, j'ai formulé des observations personnelles et interrogé les services de l'état, le bureau d'étude Kalysteo et le maître d'œuvre CNA sur les éléments que j'ai jugé importants. Ces observations et les réponses proposées durant l'enquête sont reportées ici :

- L'avis de l'autorité environnemental n'était pas joint au rapport d'enquête.

Par mail du 27/7, j'ai contacté la DREAL qui a répondu comme suit :

« L'avis de l'Ae sur ce dossier sera sans observations émises dans les délais. Nous ne pourrons pas faire d'avis "exprimé" sur ce projet en raison de l'afflux de dossiers et de leur hiérarchisation selon les enjeux environnementaux. Il s'agit d'un remplacement de télésiège et non d'une création. »

- Le dossier devra être complété par l'avis tacite de la DREAL dès que possible.

- La méthodologie de l'étude d'impact du projet de télésiège des Monges à Chabanon.

J'ai demandé des précisions à Mr Gil CHOPARD, du cabinet d'étude Kalysteo en charge de l'étude d'impact, sur plusieurs points :

- la stratégie d'investigation,
- la présentation d'une carte des relevés botaniques (plus lisible que des coordonnées GPS),
- les erreurs de détermination d'espèces végétales.

Il m'a répondu par mail le 31 juillet (voir annexe 13) :

- Concernant la stratégie d'investigation, les investigations ont été adaptées en fonction des enjeux et impacts potentiels du projet cette approche me paraît cohérente, une précision toutefois sur l'estimation des enjeux aurait été appréciable pour une meilleure compréhension de la méthodologie.
 - Concernant la cartographie localisant les relevés botaniques effectués, celle-ci n'a pas été transmise.
 - Concernant les erreurs de détermination, une réponse plus précise s'avèrerait nécessaire pour mieux appréhender la qualité de l'étude botanique
- **Emprise des gares amont/aval et emprise des aménagements**
- Il est nécessaire de clarifier dans le rapport d'enquête l'emprise des gares et celle des aménagements. Ces dernières ne sont pas présentées dans le rapport alors qu'elles figurent sur les plans du projet rajoutés en cours d'enquête au dossier.
- **Les moyens mis en œuvre pour faire respecter les préconisations (charte chantier,...) lors des travaux.**
- Un complément d'information sur les mesures de réduction d'impact, la mise en œuvre de la charte de bonnes pratiques... par l'entreprise sélectionnée pour réaliser les travaux est demandé afin de s'assurer du respect des préconisations faites dans l'étude d'impact.
 - Une cartographie des différentes emprises des travaux ainsi que des zones de stockage et montage/démontage des équipements devra préciser le rapport.

Fait à Digne-les-Bains, le 16 août 2017

Violaine Bousquet

Annexe 14 : Réponse du maître d'ouvrage au PV des observations